Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902266-20251218-2025DEL046-DE

République Française **Département du Finistère**

COMMUNE DE POULLAN SUR MER

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2025
Date de convocation du Conseil Municipal : **09/12/2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de POULLAN SUR MER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Marie Pierre BARIOU, Maire.
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Ludovic LE BIHAN et Madame Fanny ROCUET, absents excusés ayant respectivement donné procuration à Sébastien YHOMAS et Thomas TANGUY.

Monsieur Sébastien THOMAS a été élu secrétaire de séance.

ULAMIR DU GOYEN : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant des subventions accordées aux associations est examiné au moment du vote du budget qui intervient en début d'année.

Vu la délibération du 11 avril 2025 sur les modalités de versement des subventions aux associations,

Considérant la nécessité d'assurer une continuité dans le versement de la participation communale au fonctionnement de l'Ulamir pour les animations que l'association assure sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire, jusqu'à l'adoption du budget 2026, les sommes votées au titre de l'année 2025 soit :

- Projet Centre Social un versement mensuel de 940.00 €
- Accueil de loisirs un versement mensuel de 1 725.00 €
- Garderie ALSH un versement mensuel de 340.00 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Maire,
Marie Pierre BARIOU

MAIRIE de POULLAN-SUR-MER (FINISTÈRE)